



PROJET DE SIMPLIFICATION DES FORMALITÉS FISCALES ET DOUANIÈRES : RÉSULTATS GLOBAUX DU PROJET

Adnène GALLAS

MEMBRE DU GT; MINISTÈRE DES FINANCES

www.finances.gov.tn

(icône simplification des formalités fiscales et douanières)

IACE 29 AVRIL 2014



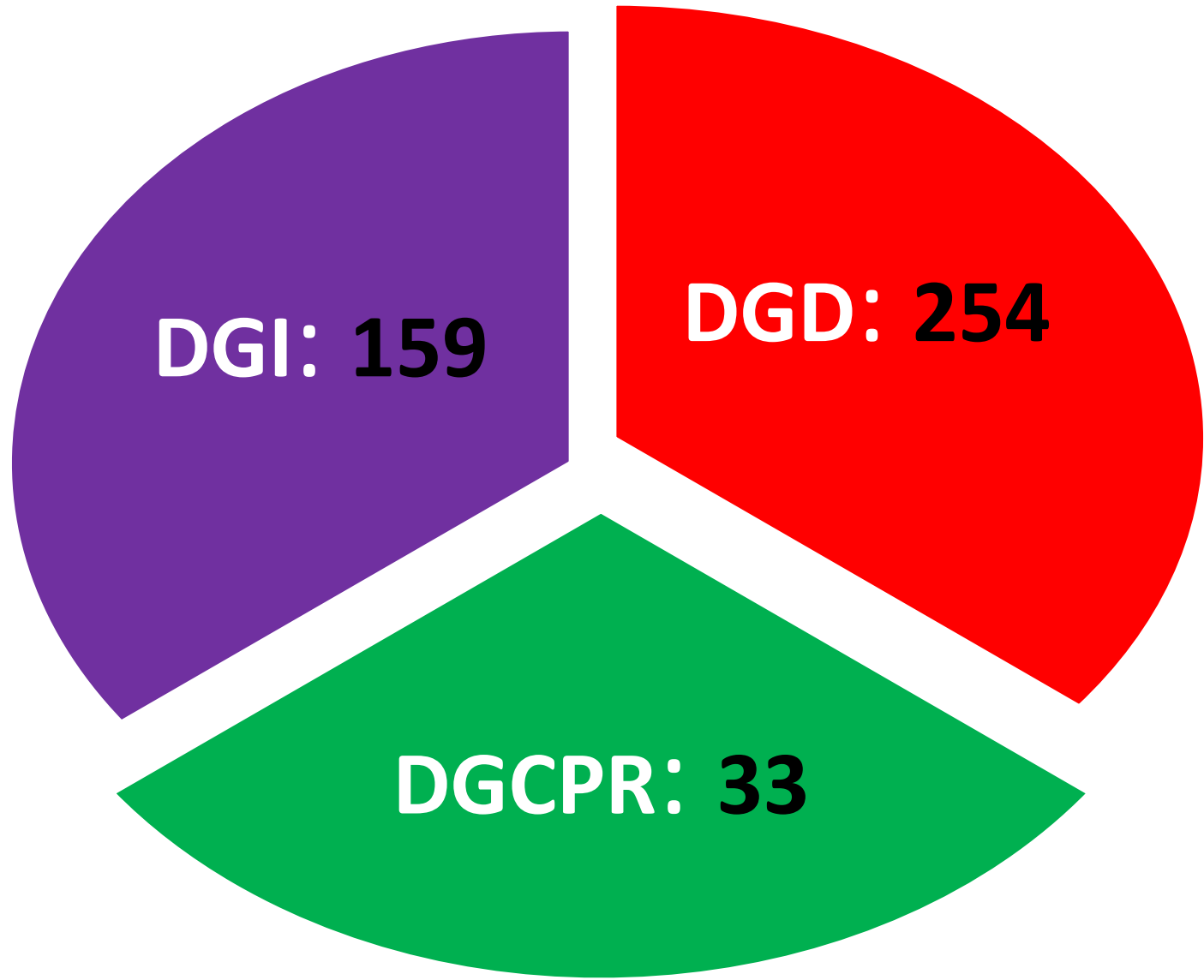
PROJET PILOTE

➔ Initié par le ministère des Finances qui s'est engagé en 2011 dans un projet de réforme original.

➔ L'arrêté du ministre des finances du 22 novembre 2011 portant adoption et mise en œuvre **d'un processus participatif** pour la simplification des formalités fiscales et douanières a défini **le domaine du projet**, **les institutions intervenantes** le **calendrier de son exécution** et **les critères d'évaluation des formalités**.



RÉPARTITION DES FORMALITÉS





Résultats au niveau de l'ensemble des formalités fiscales et douanières

	DGI %	DGCPR %	DGD %	TOTAL %
Formalités à conserver	26 (42)	33 (11)	7 (17)	16 (70)
Formalités à supprimer	8 (12)	3 (1)	7 (17)	7 (30)
Formalités à simplifier	66 (105)	64 (21)	86 (220)	77 (346)
Total	100 (159)	100 (33)	100 (254)	100 (446)



Au niveau des formalités fiscales: **Simplifications(126)**

AXE DE SIMPLIFICATION	En nombre	En %
Réduction de délai	71	56
Réduction de pièces	84	67
Prorogation délai validité	11	9
Décentralisation	4	3
fusion	6	5



Au niveau des formalités fiscales: **Simplifications (126)**

AXE DE SIMPLIFICATION	En nombre	En %
Dématérialisation	30	23
Scission	1	1



Au niveau des formalités douanières : **Simplifications(220)**

AXE DE SIMPLIFICATION	En nombre	En %
Réduction de délai	85	39
Réduction de pièces	109	49
Prorogation délai validité	39	18
Décentralisation	60	27
Dématérialisation	126	57



Au niveau des formalités douanières : **Simplifications(220)**

AXE DE SIMPLIFICATION	En nombre	En %
Transformation en cahier des charges	21	9
FUSION	12	5
SCISSION	2	1



APPROCHE ADOPTÉE EN MATIÈRE DE SIMPLIFICATION

- Suppression de pièces à fournir** : l'administration ne doit pas réclamer des documents qu'elle a déjà demandé auparavant ou qu'elle pourrait se procurer par un autre biais
- Réduction des délais de délivrance des formalités**: réduction des délais de traitement des formalités et l'harmonisation des délais de celles ayant la même nature.
- Transformation des autorisations préalables en cahiers de charges** élaborés en concertation avec les professionnels et qui délimitent les obligations de l'administration notamment au niveau des délais.



APPROCHE ADOPTÉE EN MATIÈRE DE SIMPLIFICATION

- ❑ **Prorogation des délais de validité des formalités** : généralisation des octrois des privilèges annuels et prorogation de validité des attestations générales d'achats en suspension de la TVA
- ❑ **Décentralisation** : décentralisation de traitement et délivrance des formalités au niveau régional et local notamment au niveau des formalités douanières où plus de **60%** des formalités (soit 153 formalités) sont actuellement délivrées au niveau la direction générale.



APPROCHE ADOPTÉE EN MATIÈRE DE SIMPLIFICATION

☐ Dématérialisation : exploitation des applications informatiques disponibles et informatisation de certaines procédures de transfert d'informations entre les services ou de dépôt de demande de prestations.

☐ Conception de modèle standardisé et convivial pour les formulaires de demande de formalités : 446 formalités évaluées, il existe uniquement 204 modèles de formulaire de demandes de formalités dont 15 seulement sont informatisés actuellement



MERCI POUR VOTRE ATTENTION